

RÉGLEMENTATION DT-DICT PASSAGE DE L'EXAMEN AIPR - CONCEPTEUR

LES OBJECTIFS DU STAGE :



- Comprendre l'essentiel de la réglementation DT-DICT
- Réussir le passage de l'examen AIPR

PROGRAMME DE FORMATION

Essentiel de la réglementation

- Réseaux, travaux et territoires concernés par la réforme anti-endommagement
- Présentation des trois grands types de chantiers, au sens de la règle, et les procédures associées (régime général et régimes particuliers : DT-DICT conjointe, ATU)
- Responsabilités des 3 acteurs du décret : maître d'ouvrage, exploitant de réseaux et exécutant de travaux
- Présentation du guichet unique et des prestataires d'aide
- Définition des classes de précision des plans
- Définition de plans exploitables

Responsabilité de la MOA en phase de conception et délégation au MOE

- Les obligations de la Maîtrise d'ouvrage
- Les délégations possibles à la maîtrise d'œuvre
- Comment rédiger un contrat délégation (XPS 70-003-5)
- Récolement des réseaux : impacts sur la gestion du chantier et coûts de réalisation
- Géo-référencement des plans de récolement et certification à partir du 1er janvier 2018

Préparation de chantier

- Eléments à établir par l'exécutant avant de débiter le chantier et vérification du MOE
- Etablissement des DICT, analyse des plans et des récépissés des DICT

Règles de marquage-piquetage de début de chantier

Vie du chantier

- Les documents indispensables
- Cas du droit de retrait et du point d'arrêt : dans quel cas et quelle procédure, sollicitation des exploitants, rôle du MOA et délégation au MOE
- Cas de dommage sur un réseau : constat contradictoire imposé par la réglementation
- Règle de prévention : règle des 4A

Cas particuliers DT-DICT conjointe et ATU

- DT-DICT conjointe : champ d'application, obligations et responsabilités du maître d'ouvrage et de l'exécutant, modalités de mise en œuvre, dérogations au régime général, ...
- ATU : champ d'application, obligations et responsabilités du maître d'ouvrage et de l'exécutant, modalités de mise en œuvre, dérogations au régime général, ...

Examen AIPR



PUBLIC VISÉ

Concepteurs : collaborateurs du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, questions-réponses, documentation.

Quiz.

QCM individuel.



1 jour (7 heures)



INTER : 345 euros HT
INTRA sur devis



Bénédicte EICHOLZ
Tel : 06 35 66 21 15
benedicte.eicholz@paramaribo.fr